

Communiqué SAGES relatif à la nomination de Patrick Hetzel comme ministre de l'enseignement supérieur (29/09/2024)

Le SAGES ne garde pas un bon souvenir du nouveau ministre de l'enseignement supérieur, Patrick Hetzel :

- quand il a été directeur de l'enseignement supérieur alors que Mme Péresse était ministre de l'enseignement supérieur, il a à ce titre dirigé la majorité des séances du CNESER ; il n'y a manifesté avec constance qu'une seule préoccupation, celle de maintenir inchangés les textes objets de consultation quelles que puissent être les objections et suggestions des membres du CNESER.
- député au moment de l'élaboration de la [LOI n° 2020-1674 de programmation de la recherche \[...\] et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur](#), il s'est abstenu de prendre la parole quand le SAGES a été auditionné par une commission de l'assemblée nationale relative à cette loi ; mais **il a ensuite œuvré pour que le parlement n'adopte pas les modifications de cette loi favorables aux PRAG et aux PRCE que le SAGES avait proposées** et qui avaient convaincu les députés qui ont échangé avec lui. **Il est donc notamment l'un des principaux responsables de la discrimination à l'encontre des PRAG et PRCE et des enseignants contractuels du supérieur concernant le RIPEC.**

Tout ceci augure mal des concertations à venir, mais le SAGES ne refusera pas le dialogue avec ce nouveau ministre. Et contrairement aux autres syndicats de l'ESR, nous nous tenons et nous en tiendrons à ce qui dans l'action de Patrick Hetzel ne concerne que l'ESR. Et si dans son action future intervenait une violation effective de la liberté académique, c'est cette violation que nous critiquerions et attaquerions le cas échéant, au lieu d'en faire un procès politique ou sociétal, contrairement à la majorité des autres syndicats.



<https://le-sages.org>